Image not found or type unknown

Les droits d'enregistrement lors d'une cession de fonds de commerce

Conseils pratiques publié le **25/07/2024**, vu **1449 fois**, Auteur : La cession de fonds de commerce

Comment calculer les droits d'enregistrement lors d'une cession de fonds de commerce ?

Les droits d'enregistrement lors d'une cession de fonds de commerce

La cession d'un fonds de commerce en France est une opération courante qui implique la transmission d'un ensemble d'actifs tels que la clientèle, le nom commercial, le droit au bail, et parfois des biens matériels. Cette transaction est soumise à des droits d'enregistrement, une taxe perçue par l'administration fiscale.

Définition des droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement sont des taxes exigibles lors de la formalisation d'actes juridiques, notamment les cessions de fonds de commerce. Ils sont calculés sur la base du prix de cession.

Calcul des droits d'enregistrement

Le montant des droits d'enregistrement est calculé selon un barème progressif en fonction de la valeur du fonds de commerce cédé. Voici les taux appliqués :

- 0 % pour la tranche de prix de cession jusqu'à 23 000 €,
- 3 % pour la tranche de prix de cession comprise entre 23 000 € et 200 000 €,
- 5 % pour la tranche de prix de cession au-delà de 200 000 €.

Formalités et paiement des droits d'enregistrement

Le paiement des droits d'enregistrement doit être effectué dans le mois suivant la signature de l'acte de cession. L'acte doit être enregistré auprès du service des impôts des entreprises (SIE) compétent. Le notaire ou l'avocat chargé de la transaction peut généralement se charger de cette formalité.

Conclusion

Les droits d'enregistrement lors d'une cession de fonds de commerce représentent une part non négligeable du coût total de la transaction. Il est crucial pour les parties prenantes de bien comprendre les modalités de calcul et de paiement de ces droits afin de planifier financièrement la cession et éviter toute mauvaise surprise.

Maître Loïc Charlent, **avocat en vente de fonds de commerce,** vous accompagne partout en

France dans cette opération.

https://www.loic-charlent-avocat.fr/avocat-cession-fonds-de-commerce/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés